



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 11 février 2011

Etaient présents : Monsieur René UGHETTO, Maire
Richard ALZAS-Evelyne ALAUZEN-Vincent ALAUZEN-Bernard ALAUZEN-Dominick
CANDAELE-Yves TESTUT-Geneviève BRUGUIER-Isabelle PANSIER
Absent : Didier DUVOID
Absent excusé : Maurice DUCROS

FERMETURE DE LA 3ème CLASSE ECOLE ORGNAC

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de fermeture de la 3ème classe dans notre école d'Orgnac-l'Aven. L'équipe enseignante nous a fait part d'un courriel de Monsieur ZANONI (Inspecteur Education Nationale d'Aubenas II) indiquant qu'à cause de la disparition de 16 postes dans le département de l'Ardèche il ne sera pas possible de maintenir le 3ème poste. Il est vrai que l'année prochaine l'effectif est en baisse puisque de nombreux élèves de CM2 vont partir au collège. Pour l'instant, nous avons 48 enfants de plus de 3 ans inscrits. D'autre part, si l'administration comptabilise les toutes petites sections, l'effectif serait alors pour la prochaine rentrée de 54 élèves minimum.
L'inquiétude est grande parents, enseignants et élus se sont mobilisés pour solliciter le réexamen de cette proposition de fermeture. La fermeture de cette classe entraînerait forcément une réorganisation interne.
Une lettre est adressée à Madame l'Inspectrice d'Académie afin d'étudier notre dossier en tenant compte de la spécificité de notre village. Une copie est adressée aux élus (députés, conseiller général, sénateur, préfet, sous-préfet).
Par ailleurs une pétition circule au secrétariat de la Mairie, aux écoles et à l'épicerie du coeur de village.

CREATION D'UNE MICRO CRECHE

Le Conseil Municipal décide la création d'un établissement pour accueillir des enfants de 0 à 6 ans avec une capacité maximale de 9 places. Ce mode d'accueil collectif s'inscrit dans la complémentarité de celui réalisé par les assistantes maternelles indépendantes installés sur la commune.
Des locaux seront créés et devront répondre aux critères de sécurité et d'hygiène obligatoire pour l'accueil de jeunes enfants. L'investissement représente les travaux d'aménagements des locaux mobilier et le matériel de puériculture, équipement.
Cette opération sera réalisée par un emprunt. Le Conseil municipal dans sa séance donne tout pouvoir à Monsieur le Maire de signer toute pièce afférente au dossier de création d'une micro crèche.

CAMPING MUNICIPAL ORGNAC

Le Conseil Municipal après avoir échangé et entendu les différents modes d'exploitation du camping pour l'année 2011 décide de conserver une gestion communale réduite en personnel d'accueil. Des fiches de poste pour le personnel afférent à ce nouveau mode de fonctionnement sont à l'étude pour l'ensemble des postes. Richard ALZAS et Geneviève BRUGUIER responsables de cette unité travaillent en concertation afin de mettre en place pour la prochaine saison cette nouvelle organisation.

GRAND SITE ORGNAC

Dominick nous informe qu'un projet de partenariat entre la Commune d'Orgnac-l'Aven et le Conseil Général du Gard pour la ligne EDGARD est en train de se mettre en place. Ce projet est instauré dans le but de renforcer le nombre de visiteurs du site et de valoriser la ligne de transport mise en place par le Conseil Général du Gard et desservant le village. Par ailleurs il permettra d'offrir une réduction de l'entrée du site équivalent au prix du transport en bus.

Carte ambassadeur : Afin que les habitants des communes environnantes s'approprient le site touristique et en deviennent des prescripteurs, le projet est de leur adresser une carte qui leur permettra de visiter gratuitement le site autant de fois qu'ils le souhaitent durant l'année 2011.

GENERALISATION DU COMPOSTAGE

Benoît PUJOL, chargé de mission compostage au SICTOBA est intervenu sur la Commune d'Orgnac-l'Aven le 26 janvier afin de présenter la généralisation du compostage sur le territoire. Des lettres seront adressées aux administrés de la Commune et des composteurs seront vendus par le SICTOBA au prix de 18.50 €.

BATIMENT TECHNIQUE COMMUNAL

La convention de mise à disposition des biens a été signée entre la Commune et l'ACCA et la finalisation du projet de construction d'un bâtiment technique est imminente.

IMPLANTATION DU POSTE ERDF "LE FEZ"

Un courrier a été adressé en date d 08/02/2011 à TOPO ETUDES afin que cette implantation située à l'entrée du village soit soigneusement intégrée. Proposition d'enfouissement partiel ou parement de pierres locales.

PROSPECTION DE GAZ DE SCHISTE

Une délibération du Conseil Municipal du mois de janvier demande un moratoire sur la prospection des gaz de schiste sur le territoire. Par ailleurs, un arrêté municipal interdisant la recherche de gaz de schiste par la technique dite de fracturation hydraulique a été signé par le Maire le 28 Janvier 2011.